

Nous vous remercions de vous être déplacé mardi 16 juin, afin de rencontrer des responsables de l'association.

L'association vous a détaillé et confirmé les termes de son recours, que je vous rappelle succinctement :

1. Projet éloigné de celui présenté en réunion publique d'information, la dernière datant de décembre 2007, pas de vue sur l'aménagement global du site, pas d'étude d'impact, densification sur 2 points :
  - a. Phase 1 : 2/3 des logements sur 1/3 du site
  - b. L'ensemble du projet implante près de 1000 logements pour environ 3000 personnes sur 15ha, soit 200 habitants par hectare, alors qu'à titre de comparaison, l'ensemble des Tarterêts couvre une centaine d'hectares pour 3000 logements et 9000 habitants, soit 90 habitants par hectare.
2. Nous ne trouvons pas trace de permis de démolir, aussi bien que pour les bâtiments déjà démolis que pour les bâtiments restants. Il n'y a pas de visibilité sur les bâtiments qui resteront.
3. La dépollution partielle du site entraîne de sévères contraintes sur les futurs habitants, propriétaires et locataires : pas de consommation de produits potages, interdiction d'utilisation de l'eau du sol et de l'affouillement des sols. Nous estimons que ces contraintes sont de plus impossibles à vérifier dans le temps et sont incontrôlables. Elles apparaissent plus comme un argument de protection juridique que comme un souci de santé des futurs occupants.
4. La dépollution par phase en fonction de l'urbanisation des terrains nous paraît un risque pour les habitants des phases précédentes.
5. Des analyses PCB sont manquantes.
6. Le site est enclavé, ouvert seulement sur 4 points de passage par des rues anciennes, étroites, avec stops et feux rouges, circulation alternée, passages étroits sous le chemin de fer, dans une zone actuellement occupée pour l'essentiel par des maisons individuelles ou petits immeubles et avec dès aujourd'hui des points de difficulté bien identifiés. Le site accueillera environ 3000 habitants, plus que le nombre d'habitants actuels. L'accroissement de circulation est estimée à seulement entre 10 et 15 %, ce qui pensons très sous-estimé. Les conclusions de l'étude de circulation que vous nous avez communiquée ne peuvent nous satisfaire en l'état.
7. Enfin nous pensons que seulement 2 réunions publiques d'information pour un projet aussi important et qui touche de près à l'histoire industrielle et économique de la ville sont insuffisantes pour qualifier le projet d'avoir été élaboré en concertation avec les Corbeil-Essonnois. Aucune référence n'est d'ailleurs faite à ces réunions, 7 à 8 % de la population de Corbeil-Essonnes seront sur ce nouveau site.

Nous avons bien noté votre proposition d'une prochaine réunion le jeudi 2 juillet 9 :00H dont l'objectif est d'apporter des réponses sur nos points.